



Aix-en-Provence, le 28 avril 2010

Gestion de la crise « cendres volcaniques » : **CARTON ROUGE** pour l'administration !

Au cœur de la crise volcanique, les ICNA démontrent leur professionnalisme pour assurer le bon écoulement du trafic et la gestion des fermetures des centres. Notre administration, fébrile, n'a réussi qu'à mettre une pression supplémentaire sur les salles de contrôle.

Dans l'atmosphère ambiante, où les ICNA sont attaqués de toutes parts (Presse, Gouvernement, Cour des comptes, DSAC...), notre encadrement s'empresse de compléter cette liste.

Rappel des faits

Le nuage de cendres qui se déplace sur l'Europe impose la fermeture de l'ensemble de l'espace aérien européen. En parallèle, des décisions déstabilisantes pour les professionnels de la sécurité que sont les ICNA sont prises par notre direction.

En effet, en dépit du bon sens :

- ✦ Certains vols COMMERCIAUX sont autorisés par la DGAC à rejoindre Paris,
- ✦ Certains VFR volent au FL195 à 400KTS sans contact radio,
- ✦ Des avions se présentent avec des plans de vol autorisés pour Lyon Saint Exupéry alors que le terrain est fermé par NOTAM.

Les RDS en poste décident alors de refuser les VFR au-dessus du FL115, pour éviter toute complexification d'une situation déjà chaotique.

Les cartes fournies par la Met office font état d'un nuage de cendre sur toute la FIR. Qu'importe, la DGAC décide d'ouvrir l'espace inférieur jusqu'à Lyon, sans fournir aux RDS de documents officiels ou de courriers les désengageant de leurs responsabilités.

Extrait du plan cendres volcaniques P13

« Il est rappelé que les CDS sont responsables en temps réel de la régulation du trafic dans leur zone de compétence. Toutes les informations utiles doivent leur être transmises le plus rapidement possible pour leur permettre une juste appréciation de la situation environnante. C'est à eux de décider en dernier ressort des mesures à prendre avec l'assistant de la FMP »

Extrait de la consigne DSNA/DO du 17 avril 2010 : Gestion de la crise « cendre volcanique »

« Les décisions de fermetures d'espace sont prises sous la responsabilité de la DSNA et de la DO conformément aux directives de la DGAC »

L'encadrement perd son sang froid et fait alors mention de représailles disciplinaires !

Analyse

La DO décide de la fermeture mais en aucun cas de l'ouverture en temps réel d'un espace. Cette responsabilité incombe aux seuls RDS en fonction des éléments qui sont en leur possession. A ce titre, il est inadmissible que des consignes sur cette gestion arrivent de Paris via l'encadrement local.

Une question pour notre administration centrale

« Comment un RDS doit-il appréhender une emergency au FL250 si l'espace aérien est fermé jusqu'au FL200 ? Le principe de précaution n'existe-t-il pas dans ce cas ? »

Les Exigences de l'UNSA-ICNA

L'UNSA-ICNA exige que les éléments précis et complets soient fournis en temps et en heure aux RDS.

L'UNSA-ICNA condamne les agissements actuels de notre encadrement. Les RDS sont des professionnels responsables. Si l'administration veut passer en force, elle n'a qu'à les décharger par écrit.

L'UNSA-ICNA condamne les propos tenus par l'encadrement local sur les RDS. Elle n'accepte pas que la moindre pression soit mise sur la salle de contrôle, particulièrement lors de la gestion de situations délicates.

Notre site : <http://www.icna.fr>

Vos représentants locaux : lfmm@icna.fr

Patrick HUBSCHER (7W)
Nicolas HURON (Bureau FMP)
Olivier NAUDET (3E)
Eric MOTTET (12W)

Patrick SIDRAN (1E)
Sébastien MICHEL (8W)
Jérôme LOUBERE (2E)
Yann Mangin (Instructeur FH/FSI)